## COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Rapport de la Commission de Gestion et des Finances concernant le préavis N°05/2024 concernant la révision du règlement de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite à la présentation du préavis par Monsieur Laurent Bardet, il en ressort les éléments suivants :

- 1) l'ancien règlement a 17 ans et nécessite une actualisation avec par exemple la gestion des locations AirBnb;
- 2) chaque conseil communal ou général du district doit l'approuver ;
- 3) l'argent récolté jusque-là a notamment été utilisé pour des projets de bien commun comme par exemple la rénovation de la Ferme du Bois de Chêne.

En conclusion la Commission de Gestion et des Finances prie le Conseil Général d'accepter le préavis N°05/2024 tel que présenté par la Municipalité et propose de prendre les décisions suivantes :

## Le Conseil Général de Coinsins

Vu : le préavis municipal N°05/2024

Ouï: le rapport de la Commission de gestion et des finances

Considérant : que cet objet a été porté à l'ordre du jour

## Décide

d'accepter la révision du règlement de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires.

Coinsins, le 20 mai 2024

La Commission de Gestion et des Finances

**Nicolas** 

Serge DÜRST CHABAL

Lucy NIGGL

Edo **SBRISSA** 

**VALENTINO** 

Alain